

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 133 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013**Deuxième partie : plan-programme biennal****Programme 23**
Information**Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Services de communication stratégique	3
Sous-programme 2. Services d'information.	4
Sous-programme 3. Services de diffusion du savoir	5
Activités prescrites par les organes délibérants	7

* A/65/50.



Orientation générale

23.1 Dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre ses objectifs de fond en faisant connaître ses activités et ses préoccupations de manière à trouver le plus grand écho possible auprès du public, le Département de l'information coordonne ses campagnes de communication dans des domaines prioritaires clefs en respectant un équilibre entre moyens de communication traditionnels et modernes. Il prend toutes les mesures nécessaires pour élargir le cercle de ses partenaires en la matière et pour mieux se faire entendre du public, dans les pays développés comme en développement, à travers le réseau des centres d'information des Nations Unies. Le mandat du Département est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale. Ses travaux sont guidés par les priorités définies par l'Assemblée et son organe subsidiaire, le Comité de l'information, dans des résolutions concernant les questions relatives à l'information dont la plus récente est la résolution 64/96 A et B.

23.2 Le Département s'emploie à mieux faire connaître et comprendre à l'échelle mondiale l'action de l'Organisation des Nations Unies et les questions dont celle-ci traite en diffusant dans les délais voulus des informations exactes, impartiales, détaillées et cohérentes. À cette fin, et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire, il se concentrera sur des thèmes prioritaires correspondant aux trois piliers de l'Organisation : développement, paix et sécurité, et droits de l'homme. Pour ces trois grands thèmes prioritaires, le Département soulignera l'importance que le Secrétaire général attache à l'obtention de résultats, à la responsabilisation et à la nécessité de relever les défis mondiaux pour le bien commun. Le Département a fait de l'Afrique sa région prioritaire et des jeunes son public stratégique.

23.3 Le Département collabore étroitement avec les bureaux fonctionnels du système des Nations Unies afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés dans les domaines clefs susmentionnés, y compris des conférences mondiales et des célébrations. Il s'efforce d'atteindre un public mondial, notamment les gouvernements, les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les entreprises, les organisations professionnelles et les autres membres de la société civile, afin de susciter un soutien en faveur de l'Organisation et de ses objectifs.

23.4 Pour accomplir la mission dont il a été investi, le Département fonde son action sur les principes de base suivants : l'établissement de relations de travail stratégiques avec les départements et bureaux organiques du Secrétariat et des institutions et organismes des Nations Unies; une plus grande utilisation des dernières technologies de l'information et des communications, dans les médias traditionnels aussi bien qu'électroniques, afin de permettre une diffusion directe et instantanée de l'information dans le monde; la mobilisation d'un soutien plus large à l'échelle locale, par l'instauration de partenariats avec des organisations de la société civile; et la réalisation de la parité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans la rédaction des supports d'information et de communication.

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Objectif de l'Organisation : Mieux faire comprendre les activités de l'Organisation en ce qui concerne les questions thématiques prioritaires et leur assurer un soutien plus large, en assurant notamment un appui à la communication lors des grandes manifestations et initiatives menées sous l'égide de l'Organisation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des reportages consacrés par les médias aux questions thématiques prioritaires	a) Augmentation du pourcentage d'articles consacrés aux questions thématiques prioritaires reprenant les messages de l'Organisation
b) Portée accrue des éléments en ligne des campagnes de communication menées sur les questions thématiques prioritaires	b) Augmentation du nombre de membres du grand public touchés grâce aux nouveaux médias
c) Meilleure compréhension à l'échelle locale de l'action menée par l'Organisation	c) i) Augmentation du pourcentage de membres des publics visés indiquant qu'ils ont une meilleure connaissance de l'Organisation ii) Augmentation du nombre de visiteurs accédant aux sites Web du sous-programme

Stratégie

23.5 Au sein du Département de l'information, le sous-programme sera exécuté par la Division de la communication stratégique, qui comprend le Service des campagnes de communication, le Service des centres d'information, y compris le réseau des centres d'information des Nations Unies, et le Groupe de la liaison avec les comités.

23.6 Pour atteindre l'objectif visé, on élaborera des directives en matière de communication et des messages mieux ciblés. À cet effet, on améliorera, d'une part, l'intégration verticale entre le Département, au Siège, et le réseau des centres d'information des Nations Unies, sur le terrain, en ce qui concerne l'élaboration des campagnes et des messages et, d'autre part, l'intégration horizontale entre le Département, les autres départements et bureaux du Secrétariat et les services d'information respectifs des fonds, programmes et organismes des Nations Unies. Dans les pays, le réseau des centres d'information des Nations Unies continuera d'aligner rigoureusement le contenu des activités menées sur les priorités définies par les équipes de pays et les coordonnateurs résidents en matière de stratégie et de communication, et bénéficiera d'informations plus complètes, actualisées et ciblées communiquées par les services du sous-programme chargés des questions de développement, de paix et de sécurité, et de droits de l'homme. Les centres d'information désignés à cet effet continueront d'aider les autres centres de leur région à mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources et à élaborer des messages et des campagnes de sensibilisation adaptés aux besoins et aux intérêts régionaux et sous-régionaux. Le Groupe de la communication des Nations Unies aura pour mission de renforcer la coordination des activités de communication entre le Département et l'ensemble des organismes des Nations Unies par le truchement de groupes de travail interorganisations chargés d'harmoniser les produits de

communication portant sur les questions auxquelles l'Organisation accorde une priorité élevée. En outre, les activités de communication ayant une résonance nationale ou régionale particulière seront étoffées avec l'aide des groupes de la communication, aux niveaux national et régional.

23.7 Afin de mieux sensibiliser le public aux objectifs et aux activités de l'Organisation, les produits d'information destinés aux publics ciblés seront élaborés à la fois dans les langues officielles et dans les langues locales. Des activités stratégiques d'information des médias, notamment des conférences de presse et des entretiens avec de hauts responsables, seront également organisées. Des sites Web proposés dans les langues locales continueront d'être mis à jour et enrichis par le réseau des centres d'information des Nations Unies. De nouvelles technologies telles que les réseaux sociaux et l'envoi de SMS seront employées au Siège et dans les pays pour élargir la portée des campagnes de communication et mieux informer un public plus vaste des thèmes d'action prioritaires de l'Organisation.

23.8 Un appui opérationnel et des avis stratégiques en matière de communication continueront d'être fournis aux antennes d'information des missions pour la paix des Nations Unies, ainsi qu'aux missions politiques, si nécessaire.

Sous-programme 2

Services d'information

Objectif de l'Organisation : Renforcer le soutien en faveur de l'Organisation des Nations grâce à des produits et services d'information

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Utilisation accrue, par les organes de presse et par d'autres utilisateurs, des informations et des produits multimédias connexes concernant l'Organisation des Nations Unies	a) i) Nombre accru de partenariats avec les réseaux de diffusion et de rediffusion de programmes de radio et de télévision, par langue et par région ii) Nombre accru de visiteurs sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Centre d'actualités, par langue officielle iii) Nombre accru de téléchargements, par les utilisateurs finaux, de produits radiophoniques et télévisuels et de photographies à haute résolution
b) Accès, en temps voulu, des organes de presse et d'autres utilisateurs, aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisés, aux photographies et aux autres produits d'information	b) Maintien du pourcentage actuel de produits livrés dans les délais

Stratégie

23.9 L'exécution de ce sous-programme relèvera principalement de la Division de l'information et des médias, avec l'appui du Bureau du porte-parole du Secrétaire général et du réseau des centres d'information des Nations Unies.

23.10 Pour atteindre l'objectif visé, la Division fournira promptement aux médias et à d'autres utilisateurs du monde entier des nouvelles et autres éléments et services d'information fiables, objectifs et, dans la mesure du possible, adaptés à chaque destinataire, au moyen de la radio, de la télévision, de vidéos, de photographies, de supports imprimés et d'Internet, en tirant parti des nouvelles technologies de l'information de manière à atteindre plus rapidement un plus vaste public. L'action de sensibilisation menée dans le cadre du sous-programme privilégiera tout spécialement le multilinguisme et les médias des pays en développement.

23.11 Les nouvelles technologies de l'information permettront également au sous-programme de continuer à améliorer l'accès à l'information pour les entités situées sur le terrain, en particulier l'accès aux informations de dernière minute, et à renforcer ses services multimédias intégrés.

23.12 Pour tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies de diffusion et de réception de l'information, y compris les appareils portables, il faudra mettre en place des dispositifs de collaboration innovants avec les fournisseurs d'informations, pour compléter les partenariats et autres mécanismes de collaboration déjà établis avec les diffuseurs et autres relais d'information. Cette collaboration permettra de répondre aux besoins d'un public mondial en assurant la diffusion d'informations de qualité conformes aux priorités définies par les États Membres, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, par un éventail aussi large que possible d'organes d'information. Des programmes spéciaux seront produits et diffusés selon les besoins.

Sous-programme 3 Services de diffusion du savoir

Objectif de l'Organisation : Promouvoir une meilleure compréhension du rôle, des activités et des préoccupations de l'ONU et favoriser l'échange d'idées, d'informations et de connaissances concourant à la réalisation des objectifs de l'Organisation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Élargissement des relations avec les partenaires	a) i) Nombre accru de partenariats établis avec des entités appartenant ou non au système des Nations Unies ii) Augmentation du nombre de partenaires parmi les organisations non gouvernementales de pays en développement et en transition

b) Public plus large touché par les activités d'information de l'Organisation, grâce à divers médias et services

b) i) Augmentation du nombre de visiteurs accédant aux sites Web du sous-programme

ii) Nombre accru de téléchargements, par les utilisateurs finaux, de publications et d'autres produits de communication

Stratégie

23.13 Le sous-programme 3 sera exécuté par la Division de la sensibilisation du public, qui comprend les neuf modules thématiques suivants : Groupe de la conception des contenus et des maquettes; Groupe de la sensibilisation et des manifestations spéciales; Groupe de l'action éducative; Groupe de l'édition et des publications; Groupe des relations avec les ONG; Groupe de la vente et de la commercialisation; Groupe des services à l'intention des visiteurs; et, à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, Groupe des acquisitions et du traitement de l'information et Section des services utilisateurs. La Division comprend aussi le secrétariat du Comité des publications et le Comité des expositions.

23.14 La Division s'emploiera à mieux faire connaître l'Organisation des Nations Unies en créant des produits d'information tels que des publications et des expositions et en organisant des réunions d'information, des conférences et des manifestations spéciales mettant en valeur les questions thématiques prioritaires de l'Organisation. Elle réalisera son objectif en travaillant en partenariat avec des organisations, des institutions et des individus extérieurs à l'Organisation disposant de leur propre réseau et de leur propre système de diffusion de l'information et, par là, capables de donner plus de résonance au message de l'Organisation, y compris des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des organismes culturels, des fondations et des gouvernements. Par ailleurs, l'influence universelle des médias et des célébrités étant bien reconnue, la Division continuera d'avoir recours à des Messagers de la paix de façon ciblée et axée sur certains thèmes. Elle cherchera à nouer de nouveaux partenariats avec les secteurs du cinéma et de la télévision afin que l'Organisation soit intégrée à des scénarios ou utilisée comme toile de fond, de manière à accroître sa présence et sa visibilité dans des contextes et auprès de publics inhabituels.

23.15 Afin de toucher une part plus importante de la population mondiale, la Division continuera d'étudier des moyens novateurs de recours aux nouveaux médias et aux réseaux sociaux pour faire connaître les objectifs et les thèmes d'action de l'Organisation. De telles initiatives revêtent une importance particulière pour toucher les jeunes, qui sont une cible cruciale pour le Département. Un effort concerté sera fait pour élargir la diversité géographique des partenaires de la Division. Ainsi, une participation accrue des régions du monde sous-représentées sera un des objectifs pris en compte lors du choix des organisations non gouvernementales partenaires.

23.16 La Division accroîtra et facilitera l'accès à la masse d'informations historiques et actuelles dont dispose l'Organisation, grâce aux services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Ces derniers sont indispensables pour les travaux du personnel et des responsables de l'Organisation, pour ceux des États Membres, mais aussi pour ceux des chercheurs extérieurs à l'Organisation et, de plus en plus,

pour le grand public, grâce à l'accès électronique à l'information. Les progrès actuels et les tendances des technologies de l'information vont dans le sens des services de bibliothèque plus réellement mondiaux, où l'accès aux sources électroniques d'information ne sera plus limité par la situation géographique. Avec l'explosion de la quantité d'information disponible sur Internet, on veillera particulièrement à assurer des services permettant d'orienter et de guider l'utilisateur.

23.17 L'objectif du sous-programme implique aussi de faciliter l'accès à l'information et l'échange d'information au sein de l'Organisation. L'amélioration de la communication interne sur iSeek sera déterminante pour faire passer dans les faits la notion de secrétariat mondial et pour développer les échanges de connaissances entre les membres du personnel en poste dans des services et des lieux d'affectation différents.

Activités prescrites par les organes délibérants

Résolutions de l'Assemblée générale

- 13 (I) Organisation du Secrétariat (annexe I)
- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 60/4 Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
- 60/7 Mémoire de l'Holocauste
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/95 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
- 62/82 Programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/147 Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
- 62/179 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 63/306 Multilinguisme
- 64/15 Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
- 64/18 Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat
- 64/96 A Questions relatives à l'information : l'information au service de l'humanité

- 64/96 B Questions relatives à l'information : politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information
 - 64/226 Assistance aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles
 - 64/243 Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011
-